



Apprentissage

LES ÉTAPES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Comment je m'inscris en alternance ?

Contact
Contactez la scolarité

En savoir plus
www.univ-angers.fr/alternance



— Information et orientation (Janvier à Février)

Pourquoi ?

- Faire un point sur son projet personnel et professionnel
- Identifier la formation en adéquation avec ce projet
- Obtenir des informations sur les modalités pratiques pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage

Où ?

- Service universitaire d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle (**SUIO-IP**) à l'Université d'Angers au 02 44 68 86 20
- Site de l'Université : www.univ-angers.fr/alternance
- Auprès des CIO, Missions locales, etc...

— Candidature (Février à Juin)

— **Auprès de l'Université** : remplir un dossier de candidature et le renvoyer au Responsable Pédagogique du diplôme visé.

— **Auprès de l'entreprise** : envoyer des candidatures spontanées, répondre aux annonces, utiliser les réseaux, etc... Le SUIO-IP peut vous accompagner dans cette démarche.

— Sélection (Février à Juin)

Sur dossier et entretien à l'Université.

— Signature du contrat (mi Juillet à début Septembre)

- Mise en relation de l'entreprise avec l'Université
- Validation des missions à réaliser dans l'entreprise par le responsable du diplôme et validation par l'Université d'Angers du contrat d'apprentissage
- Signature du formulaire CERFA 10103*05 / Contrat d'apprentissage entre l'entreprise et l'apprenti.

— Inscription (fin Août à début Septembre)

À l'Université, auprès de la scolarité, lors de la signature du contrat de travail :
— Paiement des droits d'inscription spécifiques aux apprentis.

— Début de la formation (Septembre)